



Temps de pause Obligatoire que je dois rattrapper

Par Acepsyco

Bonjour,
Je cherche quelques réponse et peut être que vous allez m'aider

J'ai un contrat 35h modulable, ce qui veut dire que je peux faire plus (jusqu'a 42h) mais je peux aussi faire moins suivant l'activité.

Jusqu'a la j'ai très bien compris et j'ai signé mon contrat (sachant que je pouvais faire d'est heures supplémentaires en ayant la même paye.

Mis ce n'est pas ce qui m'embête.

Ce qui me gêne (et je cherche juste une réponse) c'est la pause, j'ai 3 minutes par heure, donc si je suis planifié 7h j'ai droit à 21 minutes de pause, ce qui me gêne c'est que cette pause est obligatoires, et que je la rattrape, car je dois faire 36h45 par semaine pour ben pas être dans le négatif dans ma modulation. En gros si je fais 6h - 13h pendant 5 jours j'ai 1h45 en moins si ma modulation, donc à rattrapper.

Ce que je trouve pas normal c'est l'obligation de prendre la pause si c'est pour la rattraper après. Et encore plus bizarre c'est que aucun de mes responsable ne m'éclaire à ce sujet, donc j'aimerais juste savoir si c'était normal.

Merci de vos réponse ;)